

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{ER} JUIN 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue à huis-clos conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le lundi 1^{er} juin 2020 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles, Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel, Steve Bouchard, et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2020-06-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
- 3) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 mai 2020
- 4) Rapport de la mairesse pour l'exercice financier 2019
- 5) Entretien des chemins d'hiver – Contrat 2020 - 2023
- 6) RIDR – Approbation relative au protocole d'entente
- 7) Autorisation de signatures de l'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé
- 8) Correspondances et information
 - ✓ Accès public (Parcs, plage, rampes de mise à l'eau et bibliothèque)
 - ✓ Fête Nationale
- 9) Varia
- 10) Levée de la séance

Adoptée

2020-06-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2020-06-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 MAI 2020

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 mai 2020 soit :

- le registre des paiements, portant les numéros C2000135 à C2000168 et les paiements directs L2000023 à L2000026 totalisant 45 004.63\$ et portant sur la période du 1^{er} mai au 31 mai 2020;
- le registre des salaires, portant les numéros D2000100 à D2000106 (élus), totalisant 4 708.32\$, les numéros D2000095 à D2000099 et D2000107 à D2000124 (employés) totalisant 13 203.57\$ et portant sur la période du 1^{er} mai au 31 mai 2020.

Adoptée

2020-06-04

4. RAPPORT DE LA MAIRESSE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Steve Bouchard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport financier 2019 de la mairesse, Francine Asselin-Bélisle.

**RAPPORT DE LA MAIRESSE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

REVENU

Taxes	759 980 \$
Compensations tenant lieu de taxes	35 652 \$
Transferts	206 561 \$
Services rendus	10 831 \$
Imposition de droits	44 437 \$
Amendes et pénalités	316 \$
Autres revenus d'intérêts	6194 \$
Autres revenus	6984 \$
	1 070 955 \$

CHARGES

Administration générale	351 750 \$
Sécurité publique	178 751 \$
Transport	290 447 \$
Hygiène du milieu	98 734 \$
Aménagement, urbanisme et dévelop.	26 169 \$
Loisirs et culture	87 278 \$
Frais de financement	27 042 \$
Remboursement de capital	5 175 \$
	1 065 345 \$

SURPLUS	5 609 \$
----------------	-----------------

Voici le détail de l'exercice terminé le 31 décembre 2019:

Les dépenses d'investissement au cours de l'année 2019 ont totalisé 127 108\$. Des subventions de 80 612\$ dans le cadre de la TECQ, 31 496\$ dans le cadre du programme du Ministère des Transports, 15 000\$ provenant du fonds d'administration et 35 000\$ de surplus accumulé.

Des revenus totalisant 1 070 955\$ et des dépenses de 1 065 345\$ amènent un surplus d'opérations pour l'année 2019 de 5 609\$.

À ce jour, le surplus accumulé de la Municipalité s'élève à 88 472\$.

Adoptée

2020-06-05

5. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – CONTRAT 2020 - 2023

La Municipalité a publié sur le site officiel d'appel d'offres du Gouvernement du Québec un appel d'offres relativement à l'entretien des chemins d'hiver sur son territoire pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Les soumissions ont été ouvertes le vendredi 29 mai à 13h30. Les soumissionnaires étaient présents lors de l'ouverture des soumissions. Un fichier audiovisuel sur l'ouverture des soumissions est disponible sur le site SEAO.

Les Pièces B. et B. Rowan	<u>2020-2021</u>	<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>
	2900.00\$	2900.00\$	2900.00\$
	145.00\$	145.00\$	145.00\$
	289.28\$	289.28\$	289.28\$
	3334.28\$	3334.28\$	3334.28\$

Les Ent. S. Bélanger	<u>2020-2021</u>	<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>
	2950.00\$	2950.00\$	2950.00\$
	147.50\$	147.50\$	147.50\$
	294.26\$	294.26\$	294.26\$
	3391.76\$	3391.76\$	3391.76\$

Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit, Les Pièces Bobby et Billy Rowan. De plus, l'entrepreneur devra fournir tous les documents inhérents au contrat et celui-ci devra être signé au plus tard le 9 octobre 2020.

Adoptée

2020-06-06

6. RIDR – APPROBATION RELATIVE AU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR) a originalement été constituée par une entente intermunicipale approuvée le 30 juin 1992, laquelle a depuis été remplacée et renouvelée à différentes occasions, avec certaines modifications, afin de maintenir l'existence de la RIDR;

CONSIDÉRANT QU' une entente intermunicipale a notamment été conclue le 16 février 2010 afin de poursuivre les activités de la RIDR pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le terme initial de cette dernière entente se termine le 10 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468.49 de la *Loi sur les cités et villes* et 618 du *Code municipal du Québec* prévoient que les municipalités membres de la RIDR disposent d'un délai de 3 mois, après la fin de l'entente, pour la renouveler ou adopter une nouvelle entente prévoyant le maintien de la RIDR;

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente intermunicipale actuellement en vigueur, les parties à celle-ci conviennent qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle entente afin de prévoir le maintien de la RIDR et de ses activités relatives à la gestion des matières résiduelles sur les territoires des municipalités membres;

CONSIDÉRANT les dernières modifications apportées à la nouvelle entente;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Steve Bouchard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay approuve les conditions et modalités prévues à l'entente intermunicipale révisée relative à la gestion déléguée des matières résiduelles de la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR);

Que la mairesse, Francine Asselin-Bélisle et le directeur général et secrétaire-trésorier, Richard Gagnon soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, cette dite entente;

ET

Que la direction générale de la RIDR soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec*.

Adoptée

2020-06-07

7. AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

ATTENDU QUE le 28 août 2018, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté un *Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)* afin de baliser les interventions de sauvetage hors du réseau routier et accroître la protection offerte dans ces secteurs (MRC-CC-12987-08-18);

ATTENDU QUE grâce au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du Ministère de la Sécurité publique du Québec, la MRC en 2019 a reçu une aide financière qui a permis d'équiper ou de mettre à niveau les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de quatre services de sécurité incendie sur son territoire, soit les services des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces et de l'agglomération de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent s'entraider afin que chacune d'entre elles puisse bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer les services d'urgence en milieu isolée sur leurs territoires ;

ATTENDU la recommandation du Comité de coordination du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie tenu le 6 mai 2020 quant à l'adoption de la présente entente et la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13735-05-20);

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

En conséquence, il est proposé par Michel Chouinard appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité d'adhérer à l'*Entente de sauvetage en milieu isolé*, il est de plus résolu d'autoriser la mairesse, Francine Asselin-Bélisle et le directeur général à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Lac-Saguay.

Adoptée

8. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Accès public (Parcs, plage, rampes de mise à l'eau et bibliothèque)
- Fête Nationale

9. VARIA

2020-06-08

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____
Appuyé par _____
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 8h40

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2020-06-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse